



Conseil de communauté du 30 juin 2006

Pavillon d'Oc -Toulouse

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2006-06-HPV-10

La Grainerie : Adoption de l'Avant projet définitif et demandes de subventions

L'an deux mille six, le trente juin à huit heures trente, sous la Présidence de Monsieur Philippe DOUSTE-BLAZY, Président, le Conseil de Communauté s'est réuni au Pavillon d'Oc à Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	69
Présents :	56
Procurations :	12
Date de convocation :	20 juin 2006

Présents

	Titulaire	Suppléant
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL	
Balma	M. Stéphane COPPEY M. Alain FILLOLA	Mme Thérèse PICHON
Beauzelle	M. Jacques BERGER	
Blagnac	M. Christian BERGON M. Bernard KELLER	
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO	
Colomiers	M. Louis GERMAIN M. Pierre SEUBE M. Bernard SICARD	
Cornebarrieu	M. Gilles DE FALETANS	
Cugnaux	M. Philippe GUERIN M. Philippe RIPOCHE	
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE	
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD	
Gagnac-sur-Garonne	M. Pierre PUJOL	
Launaguet	Mme Arlette SYLVESTRE	
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX	
Pibrac	M. Robert BON	
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS	
Quint-Fonsegrives		M. René GUILLOT
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE	
Saint-Orens	M. Claude MÉRONO M. Christian SEMPÉ	M. Robert ARTERO
Seilh		M. Christian PAUL
Toulouse	Mme Marie-Ange ALET-RICARD M. Roger ATSARIAS Mme Monique BARBIER Mme Jacqueline BAYLÉ M. Jean-Jacques BOLZAN M. René BOUSCATEL M. Bernard BOUSQUET Mme Marie-Thérèse CARSLADE M. François CHOLLET Mme Michèle CLAUX M. Laurent CUZACQ Mme Danièle DAMIN	

	Mme Marie DEQUÉ Mme Christine DE VEYRAC Mme Françoise DE VEYRINAS M. Serge DIDIER M. Jean DIEBOLD M. Philippe DOUSTE-BLAZY M. Philippe DUFETELLE Mme Colette DURAND-ADER M. Georges ESTIBAL Mme Annette LAIGNEAU M. Jean-Pierre LLORET M. Jacques MONTAGUT M. Jean-Luc MOUDENC M. Christian RAOUST
Tournefeuille	M. Bernard MARUEJOULS M. Claude RAYNAL
L'Union	M. Gilbert ANATOLE M. Georges BEYNEY
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COQUART

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

	Titulaire	Pouvoir à
Aucamville	M. Gérard ANDRE	M. Claude RAYNAL
Blagnac	M. Joseph CARLES	M. Bernard KELLER
Colomiers	M. Guy LAURENT	M. Louis GERMAIN
Toulouse	Mme Florence BAUDIS Mme Chantal DOUNOT-SOBRAQUES M. Louis GAUBERT M. Jean-Michel LATTES Mme Brigitte MICOULEAU M. Gérard NAON M. Jean-Claude PAIX M. Christian RAYNAL	M. Serge DIDIER Mme Christine DE VEYRAC M. Philippe DUFETELLE Mme Colette DURAND-ADER M. Jean-Luc MOUDENC Mme Marie-Ange ALET-RICARD M. Jean-Pierre LLORET M. Christian RAOUST
Tournefeuille	Mme Danielle BUYS	M. Bernard MARUEJOULS

Délégués titulaires excusés

	Titulaire
Brax	M. Jean-Pierre VERGÉ

Délibération n° 2006-06-HPV-10

La Grainerie : Adoption de l'Avant projet définitif et demandes de subventions

Exposé

Le contrat d'agglomération, signé le 3 novembre 2003, a fixé l'enveloppe globale pour réaliser La Grainerie à 3,5 millions d'euros.

Dans le même temps, dans le cadre de l'opération d'aménagement global du site de l'ELCA, la Communauté (délibération en date du 7 février 2005) avait initié le relogement provisoire des compagnies membres de l'association la Grainerie dans l'attente que soient achevés les travaux de réhabilitation des bâtiments de l'ELCA.

L'Avant Projet Sommaire présenté lors du comité de pilotage du 13 avril 2006 a fait apparaître que l'enveloppe de 3,5 millions d'euros pouvait être décomposée de la façon suivante :

Prestations	Montant en euros HT
Maîtrise d'oeuvre	332 588
Travaux	2 600 000
Contrôle technique et SPS	20 200
Travaux place de l'itinérance	430 000
Accueil provisoire Grainerie et études préalables	177 087
TOTAL	3 559 875

Sur cette base, il a été demandé au maître d'œuvre d'affiner ses études, de rédiger l'Avant Projet Détaillé et de chiffrer les équipements scéniques nécessaires à la salle de diffusion.

L'Avant Projet Détaillé a donc été présenté en comité de pilotage le 8 juin dernier. Les coûts se décomposent de la manière suivante :

Prestations	comité de pilotage du 13 avril phase APS (en € HT)	comité de pilotage du 8 juin phase APD (en € HT)	Différence (en € HT)
Maîtrise d'oeuvre	332 588	378 000	+ 45 412
Travaux	2 600 000	2 800 000	+ 200 000
Contrôle technique et SPS	20 200	33 800	+ 13 600
Travaux place de l'itinérance	430 000	430 000	0
Accueil, relogement provisoire « Grainerie » et études préalables	177 087	205 087	+ 28 000
Aléas et imprévus	0	290 000	+ 290 000
Total Précision entre l'APS et l'APD	3 559 875	4 136 887	+ 577 081

A la demande du comité de pilotage du 13 avril 2006, des compléments au programme initial ont aussi été chiffrés :

Compléments au programme	comité de pilotage du 8 juin phase APD (en € HT)
Maîtrise d'œuvre salle de diffusion	90 000
Equipements et matériel scénique (salle de diffusion) <i>Dont matériel</i>	704 000 200 000
Achat conteneurs	35 000
Total	829 000

Le coût total de l'opération en phase APD y compris les travaux de relogement provisoire s'élève donc à :

- Travaux : 3 230 000 € HT
- Equipements : 704 000 € HT
- Divers (relogement provisoire, études, imprévus) : 1 031 887 € HT

Par ailleurs, il est rappelé que le projet de La Grainerie, inscrit au contrat d'agglomération du Grand Toulouse, doit bénéficier, à ce titre, d'un co-financement de la part de l'Etat, de la Région Midi-Pyrénées et du Département de la Haute-Garonne.

Ces partenaires ayant déjà été sollicités, au titre de l'année 2 (2005) du Contrat d'agglomération pour apporter leur contribution au financement des études et des aménagements liés au déménagement provisoire, estimé à 513 087 euros HT, il est proposé de solliciter désormais leur participation pour le solde de l'opération, aux taux respectifs de 15%, 26% et 26% du coût d'objectif HT.

En outre, à la demande de l'Etat, cette demande de subvention doit être répartie en tranches fonctionnelles, le montant de la subvention sollicitée auprès de l'Etat, en 2006, au titre de la 1^{ère} tranche, s'élevant à 330 000€.

Décision

Le Conseil de Communauté,

Vu l'avis favorable du Bureau du 16 juin 2006

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'arrêter le coût de l'opération La Grainerie en phase APD à 4 965 887 € HT.

Article 2

De demander à l'Etat, à la Région Midi-Pyrénées et au Département de la Haute-Garonne d'attribuer, au titre du Contrat d'Agglomération du Grand Toulouse, une subvention à hauteur, respectivement de 15%, 26% et 26%, sur la base du solde du coût d'objectif total de la Grainerie, soit 4 452 000 € HT.

Article 3

D'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions financières nécessaires avec les partenaires, pour déterminer la répartition de ces subventions en tranches fonctionnelles de financement.

Article 4

De demander à l'Etat l'attribution, en 2006, d'une première part de sa subvention, d'un montant de 330 000€, au titre d'une première tranche fonctionnelle de financement.

Résultat du vote :

- Pour : 68
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Non participations au vote : 0

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 7 juillet 2006

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Philippe DOUSTE-BLAZY